



## **Bilan de l'opération de protection des amphibiens en migration dans le bois de Soeuvres**

### **Le contexte :**

Depuis plusieurs années, nous observons une mortalité importante de batraciens, écrasés sur la route départementale (RD86) traversant le bois de Soeuvres à Vern-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine).

Le site du Bois de Soeuvres est répertorié en ZNIEFF de type I et figure à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département (environ 80 ha acquis par le Conseil général).

La mortalité d'amphibiens, sur cette route, est estimée à plusieurs centaines d'individus durant la saison de migration (entre 500 et 1000), essentiellement des crapauds communs, mais également quelques grenouilles (vertes et agiles), tritons (crêtés, marbrés, alpestres et palmés) et salamandres tachetées.

L'association La Parvole, en collaboration avec d'autres organismes (Bretagne-Vivante et le Conseil général d'Ille-et-Vilaine) a mis en place un dispositif de protection des amphibiens en migration afin de réduire cette hécatombe.

L'objectif prioritaire est de réduire la mortalité routière, mais le dispositif permet également de collecter des informations sur les couloirs de migration afin de disposer d'éléments concrets pour l'installation éventuelle d'un passage à faune dans l'avenir (crapauduc). Nous collectons également des informations scientifiques sur les périodes de passage, les effectifs, le sex-ratio, etc.

La mise en œuvre du dispositif a été autorisée pour les années 2012 et 2013 par **arrêté préfectoral en date du 28 février 2012.**

### **Le principe :**

Le dispositif consiste à tendre une bâche le long de la lisière du bois, sur les secteurs où une mortalité importante a été constatée (cf. carte jointe) :

- environ 250 m au sud du bois, face à la mare du Tennis Club ;
- environ 350 m au nord, dans l'axe de migration menant à l'étang du paysagiste.

Des seaux sont enterrés tous les 15/20 mètres afin de collecter les animaux en migration (cf. schéma ci-après).

Les bénévoles sont mobilisés entre janvier et mars pour relever les seaux et comptabiliser les animaux chaque matin. Les amphibiens sont ensuite relâchés de l'autre côté de la route, à proximité des sites de reproduction (mare pour les crapauds, grenouilles et tritons, et dépressions humides pour les salamandres).

Le dispositif a été installé le samedi 12 janvier 2013. Il est resté en place jusqu'au 22 mars (14 janvier - 20 mars en 2012). La totalité de la période de migration prénuptiale (sens aller) a donc été couverte.



## **L'encadrement et la formation des bénévoles :**

L'opération était encadrée par Hervé DALLEMAGNE, ingénieur écologue et spécialiste faune.

L'installation du dispositif a été réalisée par une équipe de bénévoles et les agents du Conseil général.

24 bénévoles (en 2013) se sont relayés pour effectuer les ramassages quotidiens. Ces derniers ont été invités à plusieurs étapes d'informations :

- ☞ Réunion d'information préalable (14 décembre 2012) :
  - rappel des objectifs,
  - présentation du dispositif,
  - rappel de la réglementation,
  - précautions à prendre pour la manipulation des animaux,
  - initiation à la reconnaissance des espèces,
  - consignes de sécurité ;
  
- ☞ Installation du dispositif (+ prise de connaissance du site) ;
  
- ☞ Sorties nocturnes pour apprendre à identifier les animaux et visite grand public (16 mars 2013) ;
  
- ☞ Visites régulières des équipes de ramassages par le coordinateur (au moins une rencontre par équipe).

## **Le bilan 2013 :**

Le bilan de l'opération est cette année encore très positif, avec près de 1250 animaux transférés, pour 8 espèces différentes :

- Crapaud commun (*Bufo bufo*) - 1140 individus
- Grenouille verte (*Rana Kl. esculenta*) - 9 individus
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) - 24 individus
- Triton palmé (*Lisotriton helveticus*) - 25 individus
- Triton marbré (*Triturus marmoratus*) - 7 individus
- Triton alpestre (*Triturus alpestris*) - 8 individus
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) - 12 individus
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) - 24 individus

Les effectifs sont en constante progression, mettant en évidence l'intérêt de l'opération.

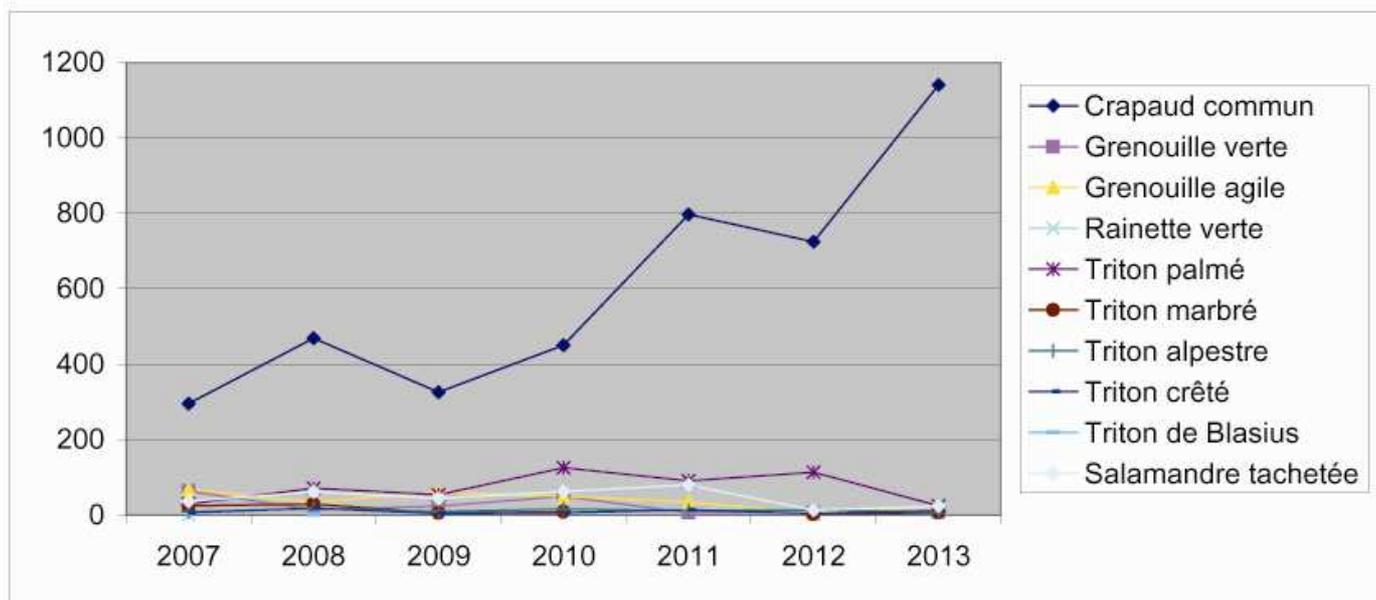
Les passages ont été globalement dispersés sur l'ensemble de la période, avec cependant un report d'une partie des effectifs sur le début mars, probablement en raison des mois de janvier et février très froids cet hiver.

On relèvera cependant que de nombreux écrasements ont encore été constatés en dehors des zones protégées par les bâches. Il conviendra donc d'étendre d'avantage le périmètre protégé.

Des échanges ont été engagés avec le Conseil général pour envisager l'installation d'un dispositif permanent. Cependant, la présence de câbles électriques sous la voirie pose des problèmes techniques (profondeur insuffisante pour installer une buse). D'autres systèmes sont à l'étude : buse spéciale en surface (système ACO Crapauduc), creusement d'une nouvelle mare côté bois, etc.

Dans ce contexte, nous pensons renouveler la mise en place du dispositif temporaire en 2014, tant qu'une solution pérenne ne sera pas trouvée (sous réserve de trouver suffisamment de bénévoles motivés).

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Crapaud commun	296	469	326	451	797	725	1140
Grenouille verte	64	14	24	50	6	6	9
Grenouille agile	68	34	62	50	35	7	24
Rainette verte	1					1	
Triton palmé	29	72	54	126	91	114	25
Triton marbré	25	29	5	9		2	7
Triton alpestre	9	17	10	16	12	14	8
Triton crêté	7	18	4	7	14	4	12
Triton de Blasius		2					
Salamandre tachetée	37	62	44	63	80	13	24
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>717</b>	<b>529</b>	<b>772</b>	<b>1035</b>	<b>886</b>	<b>1249</b>



Passages Crapaud commun - 2013-

